

ASSOCIATION MARCEL HICTER POUR LA DEMOCRATIE CULTURELLE - FMH

La cohésion sociale à Bruxelles : vivre ensemble et mixité sociale.
Pistes de réflexion à l'échelle locale, le Parc des Muses à
Molenbeek.

Par Brigitte Spineux, chargée de mission, Association Marcel Hicter

Novembre 2015

La cohésion sociale à Bruxelles : vivre ensemble et mixité sociale. Pistes de réflexion à l'échelle locale, le Parc des Muses à Molenbeek.

Par Brigitte Spineux, chargée de mission, Association Marcel Hicter

Depuis les années 2000, le principe de mixité sociale est devenu un mot d'ordre de l'action publique urbaine en Europe et notamment à Bruxelles¹. Il est présenté comme une « réponse » au déficit de cohésion sociale et bien souvent évoqué comme « remède » aux maux de la société urbaine.

Depuis 2004, le décret « cohésion sociale » de la Commission Communautaire française (CoCof)² met en évidence l'aspect multidimensionnel des objectifs prioritaires concernant la mixité sociale: les dimensions sociales, culturelles, inter-générationnelles et de genre. Le quartier est pris comme unité cible privilégiée pour déployer les actions politiques en la matière. Logiquement, des quartiers prioritaires ont été définis, notamment dans l'ouest ou « croissant pauvre » de Bruxelles. Dès son premier rapport annuel sur l'application du décret, le Centre Régional d'Appui à la Cohésion sociale (CRACs) pointe l'« injonction paradoxale » que constitue l'exigence de « proximité » territoriale et celle de mixité sociale, culturelle, intergénérationnelle et de genre. En effet, les quartiers ciblés qui bénéficient du décret présentent une population issue majoritairement de l'immigration et fragilisée socio-économiquement³.

La situation du Parc des Muses, juste entre le « haut » et le « bas » Molenbeek, constitue un intérêt dans le cadre d'une étude de cas concernant la mixité sociale, d'autant qu'il ne bénéficie pas du décret de la CoCof. La population de ce quartier est multiculturelle, multi-générationnelle et mixte au

niveau du revenu de ses habitants. Anciennement parc de la Roseraie, il a été entièrement remis à neuf par la commune en 1997. Son cadre arboré et fleuri a séduit plus d'un habitant du quartier dans son choix de logement.

Le Parc bénéficie également d'aménagements spécifiques pour les loisirs des habitants : une plaine de jeux pour les enfants en bas âge, un petit terrain de football pour les plus grands et une structure couverte dédiée à l'origine à la pratique de la pétanque. De nombreux bancs invitent à profiter du cadre. Il abrite également le monument d'hommage à la Brigade Piron qui s'est illustrée lors de la deuxième guerre mondiale et a libéré Bruxelles en septembre 1944.

Dans cette analyse, notre intention est de confronter avec le décret nos observations de terrain journalières pendant les trois dernières années et d'esquisser des pistes de réflexion par rapport au discours communément entendu au niveau de la politique de cohésion sociale. Il ne s'agit en aucun cas d'une étude sociologique menée de manière scientifique pour laquelle l'investissement dépasse largement ce cadre.

Les usagers du parc peuvent être regroupés en différentes catégories qui ne sont, bien entendu, pas cloisonnées de manière stricte :

- Les familles avec enfants en bas âge (de 0 à 7 ans) venant jouer sur la plaine.
- Les enfants de 7 à 12 ans, seuls ou accompagnés de leur mère et/ou de leur père, usagers notamment du terrain de football, mais également jouant dans certaines zones du parc au ballon ou en vélo.
- Les adolescents et pré-adultes de 13 à 25 ans, principalement usagers du terrain de football. Un petit groupe occupe la zone couverte dédiée à la pétanque, de jour comme de nuit selon la période de l'année et la météo.
- Les propriétaires de chiens dont la composition est analysée plus en détails ci-dessous.
- Les adultes, hommes ou femmes, seuls ou en petits groupes en général unisexués se répartissant sur les bancs dispersés dans le parc. Toutes les classes d'âge et les cultures sont représentées.

Si le quartier est considéré comme calme par les autorités communales, la coexistence des différents usagers n'est pacifique que dans les apparences. Des stratégies d'évitement entre certaines catégories sont manifestes et les discours entendus parmi certains propriétaires de chiens appartenant pour la grande majorité à la population « blanche », comme le souligne des usagers d'origine arabe, sont de type xénophobe. Les familles, adultes, adolescents et enfants « non blancs » sont régulièrement stigmatisés comme mal éduqués, sales et bruyants. Il est assez interpellant de noter que les auteurs de ces discours racistes ne disent, eux-mêmes, pas bonjour aux catégories incriminées, voire font des commentaires désobligeants à haute voix en les croisant et laissent, pour la plupart, les déjections de leurs chiens sur le terrain.

Depuis à peu près deux ans, l'association ATOUT JEUNES, dont l'objet social est l'aide aux familles en milieu ouvert (AMO) bénéficie d'un local au rez-de-chaussée d'un logement social de la commune bordant le parc⁴. Les animateurs organisent, lors des congés scolaires, des activités pour les enfants et adolescents du quartier et organisent de manière saisonnière des fêtes dans le parc. La politique de l'association cible uniquement les familles et compte sur le bouche à oreille pour élargir leur public. Les animateurs sont ouverts à la participation de tous les usagers du parc toutes catégories confondues. Malheureusement, les usagers adultes sans enfants ne se sentent absolument pas concernés par leurs activités qui, dans leur forme, ne sont pas attractives pour eux. N'étant conçues que pour un seul type de public, ces activités présentent même un caractère qui renforce le rejet et la xénophobie par le public d'origine belge: pour l'essentiel des personnes plus âgées, déjà, par ailleurs, très frustrées car n'osant plus profiter du parc « comme avant ». Certaines personnes avaient leurs habitudes dans des zones du parc qui sont actuellement « bruyamment » occupées par les jeunes. Les familles étant pour la plus grande majorité d'origine arabe, les activités de l'AMO et les aménagements du parc vécus comme exclusivement consacrés aux jeunes entraînent un sentiment d'abandon par les autorités : « on n'en fait plus que pour eux » suivi de considération sur l'argent, l'emploi pris par les étrangers et tous les lieux communs

classiques de rejet. Certaines personnes, ayant choisi le quartier pour son cadre, en viennent à vouloir vendre leur bien.

Une autre problématique du « vivre ensemble » peut également être dégagée de nos observations. Les propriétaires de chiens sont nombreux à se promener dans le Parc. Outre le fait qu'ils adaptent, dans leur grande majorité, leurs horaires et leur parcours pour éviter les autres catégories d'usagers, nous avons pu également observer l'existence de sous-groupes qui ne s'apprécient manifestement pas. Il existe une communauté de propriétaires ayant tissés des liens sociaux par le biais de leur animal de compagnie. Il s'agit en grande majorité de femmes seules, ou en tout cas sans jeunes enfants, de 50 à plus de 80 ans possédant un chien de petite taille. Quelques propriétaires de plus grands chiens « bien éduqués » sont admis. D'autre part, 4 ou 5 chiens appartenant à des races dites dangereuses (american staff, rottweiler ou dobberman) sont craints comme la peste en raison de la propension de leur propriétaire à les laisser courir sans laisse. Plusieurs accidents de petits chiens gravement mordus sont à déplorer. Les aménagements dédiés aux chiens dans le parc ne sont pas vraiment adaptés : un enclos, trop petit, ne séduit pas beaucoup de chiens, les canisettes sont très peu utilisées. On ne peut penser reléguer les chiens et leurs maîtres au pourtour du parc car ce ne sont pas uniquement des sorties fonctionnelles. Pour un grand nombre de propriétaires qui sont âgées et vivent seules, le parc a également une fonction sociale et leur chien est un membre de la famille. Elles vivent mal le fait de ne pas se sentir usagers « légitimes » de l'entièreté du parc.

Le fait que beaucoup d'enfants n'ont pas l'habitude de côtoyer des chiens comme animal de compagnie et sont néanmoins attirés par l'interaction avec eux entraînent de « mini-incidents » (les chiens sont perturbés et aboient contre eux). Ces événements, loin de créer des situations de dialogue, renforcent certains propriétaires de chiens dans leur rejet des autres usagers du parc.

Malgré le fait qu'il fasse bon vivre dans le quartier, ces situations entraînent un mal être, un sentiment d'insécurité même dans les catégories d'usagers qui se sentent exclus car ils font partie des « minorités »

du quartier : pour la plupart des personnes âgées d'origine belge qui y vivent souvent depuis plusieurs décennies. C'est d'autant plus dommage que ces personnes détiennent la mémoire du quartier et que leur participation à un projet culturel, prenant en compte la diversité de tous les habitants, serait d'une grande richesse. Nous sommes persuadés, par nos observations, que la plupart des problèmes viennent de la méconnaissance de l'« autre » différent de soi ce qui nous renforce dans la conviction qu'un projet culturel commun permettrait de passer de la coexistence chaotique au réel vivre ensemble et à l'échange interculturel. D'autant plus que nous avons pu observer qu'il existe déjà des personnes dans toutes les catégories décrites ici sans exception qui pratiquent déjà avec plaisir, même si c'est par des dialogues succincts, l'ouverture aux autres et à la différence.

Le quartier du Parc des Muses ne fait pas réellement partie des quartiers jugés prioritaires pour la cohésion sociale par la Commune qui laisse là une situation certes viable mais qui présentent des risques de dégradation du climat social. Les seules activités organisées sont menées de manière professionnelle et profitable à la population mais de façon trop ciblées et ponctuelles (AMO). Les jeunes occupant jour et nuit le parc et causant des dégradations et des nuisances sonores indéniables n'ont-ils pas tout simplement besoin d'un lieu de rencontres adapté comme une maison des jeunes ? Par ailleurs, un effort d'aménagement du territoire va être réalisé mais sans réelle participation citoyenne (la création d'un parc jouxtant le parc des Muses à la place Mennekens) ce qui risque d'amener les mêmes types de dégradations à répétition telles que les connaît le Parc des Muses pour ses clôtures par exemple, par dénis du fait que ce sont les citoyens qui détiennent la connaissance de leurs besoins et usages.

Pour nous, il est vraiment souhaitable que, dans le cadre du décret de cohésion sociale de la Cocof, les autorités communales prêtent attention à ce type de zones mixtes qui sont calmes en apparence mais où couvent en sourdine les problèmes liés au « vivre ensemble » et à la xénophobie.

- 1 LENEL Emmanuelle, 2013, *La mixité sociale dans l'action publique urbaine à Bruxelles. Projet ou langage politique?*, Brussels Studies, n°65, disponible sous <http://tinyurl.com/BRUS65FRPDF>
- 2 La Cocof a redéfini les objectifs de cohésion dans son plan quinquennale 2016-2020 disponible sous <http://www.cocof.be/index.php/quinquennat-cohesion-sociale-2016-2020>
- 3 LEBRUN Michaël, 2010, *Modalités de la cohésion sociale en Belgique francophone*, disponible sous http://www.ulb.ac.be/socio/tef/revues/Revue2010_Lebrun.pdf
- 4 Pour plus de détails sur la méthode de travail et le diagnostic social d'ATOUTS JEUNES voir <http://www.atoutsjeunes.org/spip.php?rubrique3>

Bibliographie

ANDRE Marc, 2010, *Emergence politique ou confiscation de l'interculturel?*, Revue Echos n°68, disponible sous <http://www.cbai.be/docsenstock/35/0/0/>

ANDRE Marc, *Manifeste pour l'action interculturelle*, Centre Bruxellois d'Action Interculturelle http://www.cbai.be/resource/docsenstock/cohesion_sociale/Manifeste.pdf

ANSAY Alexandre, 2014, Les vertus supposées du mélange, revue Echos n° 87, disponible sous http://issuu.com/bxllaique/docs/bruxelles_laique_echos_2014_04?mode=embed&pageNumber=7

Fondation Roi Baudouin, 2014, *Musulmans et non musulmans à Bruxelles, entre tensions et ajustements réciproques*

Observatoire des Politiques culturelles, 2013, *La diversité culturelle*, Repères n°3, disponible sous http://www.opc.cfwb.be/index.php?elD=tx_nawsecuredl&u=0&g=0&t=1444995606&hash=c40e601d8df7f9ff0c4ea1c31e329164ac0999d7&file=fileadmin/sites/opc/upload/opc_super_editor/opc_editor/documents/pdf/publications OPC/22052013-Reperes N3 BAT BD.pdf

REA A., NAGELS C., CHRISTIAENS J., 2009, *Etats généraux de Bruxelles, Les jeunesses bruxelloises : inégalité sociale et diversité culturelle*, Note de synthèse n°9, Brussels Studies, disponible sous <http://www.brusselsstudies.be/publications/index/index/id/79/lang/fr>